

M A I R I E



CORNEILLA DE LA RIVIERE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT – VIDE GRENIER**

N° AT 070/2025

Le Maire de la commune de CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Considérant la demande de l'Association Força Corneilla, sollicitant l'occupation du parking de la Clave Verte pour l'organisation d'un vide grenier ;

Considérant l'organisation du vide grenier du 14 septembre 2025 sur le parking de la Clave Verte ;

Considérant que les rues du centre-ville nécessitent une réglementation du stationnement ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : STATIONNEMENT INTERDIT PARKING DE LA CLAVE VERTE

Du vendredi 12 septembre 2025 à 8h au dimanche 14 septembre 2025 à 19h00.

- Le stationnement sera interdit **sur la partie Ouest du parking de la Clave Verte (les quatre premières rangées de places de stationnement côté porche seront interdites).**

ARTICLE 2 : CIRCULATION INTERDITE SOUS LE PORCHE ARAGO

Le dimanche 14 septembre 2025 de 05h00 à 19h00 la circulation sera interdite sous le porche et sur la rue de la Clave Verte, sur 50 mètres après le porche.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par la mairie de Corneilla la Rivière.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant du groupement de Gendarmerie de Millas chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Corneilla-la-Rivière, le 29/08/2025

**Le Maire
René LAVILLE**

